

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal  
du 19 mars 2013**

---

L'an deux mille treize, le dix-neuf du mois de mars, à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

**Etaient présents** : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Francis DARTEYRE, Jean-Louis DARTEYRE, Christine LUSSAC, Sylvie CAILLIEU, Elsa BOUTOULLE.

**Absents excusés** : Patrick LUFLADE, Alain CLECH, Matthieu FAU-NOUGARET.

**Absent** : Jean-Marc LABBE.

Monsieur Jean-Louis DARTEYRE est élu secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR** :

- ***Approbation du procès-verbal du 9 février 2013***
- ***Délibération – FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes)***
- ***Délibération – Arrêt du projet de révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune de Castets-en-Dorthe***
- ***Délibération – Dissolution du Syndicat Intercommunal de Voirie de Castets-en-Dorthe et de Saint Loubert***
- ***Travaux salle des fêtes – Etat d'avancement***
- ***Vente de terres agricoles***
- ***Comptes-rendus des réunions des syndicats et des commissions de la CDC***
- ***Questions diverses***

<b>2013-013 – F.D.A.E.C. (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes) 2013.</b>
---

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Général au cours de l'assemblée plénière.

La réunion cantonale, présidée par Monsieur Pierre AUGÉY, Conseiller Général, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 2.205,00 €.

Le Conseil Municipal, après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide :

- de procéder en 2013 au renouvellement du matériel informatique du secrétariat de mairie, suivant le devis de la société Berger-Levrault pour un montant de 3.362,00 € H.T. soit 4.020,95 € T.T.C.,
- de demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention de 2.205,00 €,
- d'assurer le financement complémentaire par autofinancement pour : 1.815,95 €.

<b>2013-014 – ARRÊT DU PROJET DE PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME) DE LA COMMUNE DE CASTETS-EN-DORTHE</b>
--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit se prononcer sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CASTETS-EN-DORTHE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L123-9 et L123-18,

Vu le projet de révision du PLU et notamment le rapport de présentation, le règlement, les documents graphiques et les annexes, ainsi le projet d'aménagement et de développement durable,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de CASTETS-EN-DORTHE en date du 16 janvier 2013 relative à l'arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme,

émet un avis favorable à l'arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CASTETS-EN-DORTHE.

### ***2013-015 – DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VOIRIE DE CASTETS-EN-DORTHE ET DE SAINT LOUBERT***

Le Maire fait part du courrier de Monsieur le Préfet de la Gironde en date du 14 février 2013 relatif à la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde et principalement son article 52 ayant trait à la dissolution du Syndicat Intercommunal de Voirie de Castets-en-Dorthe.

Il informe que la commission, lors de sa séance du 9 novembre 2012, a émis un avis favorable à la mise en œuvre de la dissolution proposée mais avec un report de délai de dissolution du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 1<sup>er</sup> janvier 2014, sans pour autant répondre à la demande précise des deux communes quant à la reprise de ce service par la seule commune de Castets-en-Dorthe.

Le Maire rappelle à cet effet les délibérations des Conseils Municipaux des communes de Castets-en-Dorthe et de Saint Loubert, respectivement en date du 30 mai 2012 et du 26 juin 2012, lesquelles, d'un commun accord, souhaitaient la reprise de ce service par la commune de Castets-en-Dorthe comme l'avait sollicité le Conseil Syndical par délibération du 29 juin 2011.

Il précise enfin que cette dissolution sera prononcée par arrêté préfectoral avant le 1<sup>er</sup> juin 2013 et que s'en suivra la procédure de liquidation du syndicat et invite l'assemblée à se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant que la CdC du Pays de Langon ne peut pas reprendre cette compétence, considérant que la reprise de cette compétence par le SIVOM du Sauternais risque d'apporter de la complexité, prend acte de la dissolution du Syndicat Intercommunal de Voirie de Castets-en-Dorthe et de Saint-Loubert au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Il demande ensuite la reprise de ce service par la seule commune de Castets-en-Dorthe, précisant que la commune de Saint-Loubert ne pourra faire appel à la commune de Castets-en-Dorthe que dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics relatives aux modalités de publicité et de mise en concurrence et autorise le Maire à signer tous documents résultant de la présente délibération.

### ***TRAVAUX SALLE DES FÊTES – ÉTAT D'AVANCEMENT***

Le Maire fait le compte-rendu des travaux en cours. Il présente ensuite les devis des entreprises relatifs aux travaux complémentaires sur lesquels le Conseil Municipal doit se prononcer, à savoir :

- Habillage des murs du préau :
  - 1) habillage bois - devis LCCA : 2.546,00 € HT soit 3045,02 € TTC
  - 2) crépissage – devis LAULAN Didier : 1.890,16 € HT soit 2.260,63 € TTC

- Réfection du barbecue – devis : 595,00 € HT soit 711,62 € TTC
- Agrandissement de l'auvent de la façade Sud (5mètres supplémentaires) :
  - 1) devis charpente LCCA : 7.920,00 € HT soit 9.472,32€ TTC
  - 2) devis maçonnerie LAULAN Didier : 4.765,00 € HT soit 5.698,94 € TTC

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire réaliser l'habillage bois du préau pour 3.045,02 € TTC, accepte la réfection du barbecue et l'agrandissement de l'auvent de la façade Sud.

<p><b><i>VENTE DE TERRES AGRICOLES</i></b>  <b><i>2013-016 – PRÉEMPTION EN VUE DE L'ACQUISITION D'UN TERRAIN A COULOUMES</i></b></p>
--

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la réception en Mairie d'une demande de certificat d'urbanisme d'information de Maître Chantal LALANNE pour la vente de deux parties de parcelles au lieu dit Couloumes appartenant à la famille CHEVRES, soit 2 ha 33 a 60 ca.

Les terrains étant classés en zone agricole de la carte communale et donc non constructibles, il informe les conseillers qu'il a pris contact avec la SAFER pour connaître les démarches à effectuer pour stopper la vente d'un montant de 15.000 €.

Les services de la SAFER lui ont répondu que la commune ou toute autre personne pouvait préempter à condition qu'un fermier puisse exploiter les terres pendant 10 ans.

Le fermier qui a actuellement un bail verbal sur cette terre a certifié par écrit qu'il désirait continuer à l'exploiter.

A ce jour, un autre jeune agriculteur résidant sur la commune s'est déclaré intéressé par l'achat de ces parcelles.

Le Maire propose au Conseil Municipal que la commune préempte pour l'acquisition de ces parcelles afin d'arrêter la vente en cours et laisser le temps aux agriculteurs communaux d'intervenir. La négociation du prix sera menée ultérieurement par la SAFER.

Le Conseil Municipal, après concertation, à l'unanimité, accepte de préempter pour l'acquisition des parcelles ZA n° 27 partie et n° 144 partie dans le but de préserver le caractère agricole de ce terrain et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

<p><b><i>COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DES SYNDICATS ET COMMISSIONS DE LA CdC</i></b></p>
---

- ***SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde)*** : Jean-Louis DARTEYRE fait part des travaux qui seront réalisés par ERDF sur le réseau moyenne tension pour la sécurisation des lignes, remplacement des fils nus par des files torsadés.
- ***Syndicat Intercommunal des Gens du Voyage*** : Francis DARTEYRE fait part du vote du compte administratif 2012.
- ***Commission bibliothèque de la CdC*** : Christine LUSSAC informe l'assemblée qu'une synthèse du service existant sur le territoire a été effectuée.
- ***Réunion du bureau de la CdC*** : Le Maire fait part de la demande de la communauté de communes du Pays d'Auros pour intégrer la CdC du Pays de Langon mais également la CdC de Saint Symphorien, de Villandraut et certaines communes de la CdC de Captieux. Il fait part de son point de vue, à savoir qu'il est contre un tel regroupement, il est seulement

favorable à la fusion avec la CdC du Pays d'Auros, invoquant un problème de représentativité des communes au sein d'une structure trop grande.

- **Réunion sur la retenue du Carpe** : Le Maire rappelle que le bail emphytéotique signé entre les propriétaires du site et le syndicat de Pays de Langon prend fin au 6 juin 2015, celui-ci avait été signé le 3 juin 1997. Une convention de mise à disposition de l'association La Phrygane Langonnaise avait été signée le 21 mai 1997 et réactualisée le 3 mars 2005.

Cette convention précise que l'association est détentrice des droits de pêche et a la charge du milieu piscicole tandis que les charges d'entretiens des berges et talus restent du ressort de collectivité. Elle se terminera également le 6 juin 2015.

Le Président de la CdC se veut rassurant et se rapprochera des différents propriétaires pour proposer soit le renouvellement du bail emphytéotique, soit la vente pour l'euro symbolique à la collectivité.

L'autorisation préfectorale d'une durée de 20 ans prend fin quant à elle le 4 octobre 2014. Les échanges avec les services de la Police de l'Eau dans le cadre des travaux à réaliser sur le site en 2013 seront l'occasion de clarifier la procédure de renouvellement de cette autorisation.

Le Maire rappelle ensuite les travaux à réaliser sur le site et informe le Conseil du projet d'aménagement d'une vélo-route à proximité de ce site.

- **SIAEPA de la Région de Castets-en-Dorthe** : Le Maire fait part du vote du compte administratif 2012.
- **Conseil d'École** : Le Maire informe le Conseil Municipal que la modification des rythmes scolaires sera mise en place à la rentrée 2014.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- **32<sup>ème</sup> Grand prix cycliste "Lucien Fouchy"** : l'union sportive villenavaise cyclisme organise son 32<sup>ème</sup> grand prix cycliste "Lucien Fouchy" le dimanche 14 avril 2013, il passera sur la commune aux environs de 11 h.10.
- **Travaux irrigation** : Francis DARTEYRE précise que les travaux de remplacement du tuyau à la station sont toujours en cours, ils sont réalisés dans le cadre du contrat de prestation de services avec le SIAEPA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.27.